



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-256

Version PDF

Ottawa, le 16 juillet 2019

Divers titulaires

L'ensemble du Canada

Diverses entreprises de programmation de radio commerciale – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio commerciale énumérées ci-dessous du 1^{er} septembre 2019 au 31 mars 2020, selon les mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans les licences actuelles.

Titulaire	Indicatif d'appel et localité
CKPM-FM Radio Ltd.	CKPM-FM Port Moody (Colombie-Britannique)
CHMZ-FM Radio Ltd.	CHMZ-FM Tofino (Colombie-Britannique)
CFPV-FM Radio Ltd.	CFPV-FM Pemberton (Colombie-Britannique)
CIMM-FM Radio Ltd.	CIMM-FM Ucluelet (Colombie-Britannique)
Radio Témiscamingue incorporée	CKVM-FM Ville-Marie (Québec) et son émetteur CKVM-1-FM Témiscamingue

2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Le Conseil examinera les demandes de renouvellement de ces licences dans le cadre de l'audience non-comparante du 5 septembre 2019¹.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.

¹ Voir *Avis d'audience*, avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-225, 27 juin 2019